



GALA D'EXCELLENCE

GUIDE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

SECONDAIRE

Le Gala d'excellence du RSEQ Montréal est un événement annuel qui vise à mettre en valeur les élèves qui pratiquent le sport à l'école, à récompenser les équipes sportives qui se sont démarquées et à reconnaître le travail exceptionnel des entraîneurs et responsables d'écoles impliqués dans le réseau du sport étudiant à Montréal.

Plusieurs catégories sont offertes afin de maximiser le rayonnement des élèves au-delà des performances sportives ou académiques. Le respect et la promotion de l'éthique sportive occupent également une place importante au sein des valeurs qui sont célébrées pendant la soirée.

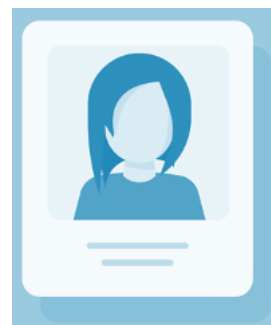
COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent être déposés en utilisant le site suivant: <https://galascolaire.rseq.ca/login>

NOTES IMPORTANTES

- Il n'y a pas de limite au nombre de candidatures qui peuvent être déposées par votre établissement TOUTEFOIS, vous ne pouvez pas déposer plus d'un dossier de candidature par catégorie. Par exemple : votre école doit déposer un seul dossier dans la catégorie élève masculin de 5e secondaire.
- Vous avez la possibilité de débiter la rédaction d'une candidature et de la terminer plus tard. Mais, lorsque vous cliquez sur « **Soumettre le formulaire** », vous n'aurez plus accès à votre dossier de candidature et vous ne serez plus en mesure d'effectuer de corrections / ajouts.
- Pour les catégories qui nécessitent l'ajout du bulletin scolaire, vous devez déposer le bulletin en format PDF. Le dépôt du bulletin est nécessaire avant de pouvoir commencer à remplir le formulaire. Si vous n'avez pas cliqué sur « Soumettre le formulaire », vous pouvez modifier votre dossier de candidature et ajouter la dernière version du bulletin avant la fin de la période mise en candidature.

Vous devez fournir une photo en format portrait de haute résolution avec chacune de vos candidatures. Ces photos seront utilisées pour la projection sur écran géant lors du gala. Les photos doivent être de format portrait avec un fond de couleur unie, le plus neutre possible. Lorsque c'est possible, nous vous suggérons fortement de nous faire parvenir les photos qui sont prises par le photographe professionnel engagé par votre école pour la prise de photos en début d'année. Ces compagnies sont en mesure de vous faire parvenir le fichier .jpeg haute résolution de chaque élève.



Pour en savoir davantage sur les modalités de dépôt de candidature, veuillez communiquer avec **Marie-Claude Miousse**, directrice générale adjointe, au 514 645-6923 poste 6 ou au mcmiousse@montreal.rseq.ca

CATÉGORIES RÉGIONALES

- Élève athlète féminine de 1re secondaire par excellence
- Élève athlète masculin de 1re secondaire par excellence
- Élève athlète féminine de 2e secondaire par excellence
- Élève athlète masculin de 2e secondaire par excellence
- Élève athlète féminine de 3e secondaire par excellence
- Élève athlète masculin de 3e secondaire par excellence
- Élève athlète féminine de 4e secondaire par excellence
- Élève athlète masculin de 4e secondaire par excellence
- Élève-athlète féminine par excellence en sport individuel au secondaire
- Élève-athlète masculin par excellence en sport individuel au secondaire
- Élève de niveau secondaire ayant le plus contribué au développement de la vie sportive dans son école en conciliant la réussite de ses études
- Équipe féminine de D4 par excellence au niveau secondaire
- Équipe masculine de D4 par excellence au niveau secondaire
- Entraîneur féminin ou masculin de D4 par excellence
- Entraîneur ayant le plus contribué à la promotion des 3R de l'éthique sportive
- Adulte de niveau secondaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives à son école

CATÉGORIES PROVINCIALES

- Élève-athlète féminine de niveau secondaire ayant démontré une persévérance académique et sportive
- Élève-athlète masculin de niveau secondaire ayant démontré une persévérance académique et sportive
- Élève-athlète féminine de 5e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études
- Élève-athlète masculin de 5e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études
- Équipe féminine de D3 par excellence au secondaire
- Équipe masculine de D3 par excellence au secondaire
- Équipe de D1 ou D2 par excellence au niveau secondaire
- Entraîneuse par excellence
- Entraîneur par excellence
- Élève ayant le plus contribué au développement de saines habitudes de vie dans son milieu
- École secondaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu

CATÉGORIES RÉGIONALES

- Les critères d'admissibilité, **le choix des finalistes et les gagnants sont déterminés par un jury régional du RSEQ Montréal.**
- Les écoles déposent les candidatures de ces catégories auprès du RSEQ Montréal qui détermine des finalistes / gagnants qui sont honorés lors de son gala régional.
- Ces catégories ne sont pas honorées lors du Gala d'excellence provincial.

ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN DE 1^{re} SECONDAIRE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables

- Être inscrit dans une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.

1. Faire le portrait de la participation de l'élève athlète au sein des programmes du RSEQ Montréal. Énumérer les sports et activités auxquels elle a participé. Par exemple : festivals, championnats, championnat de cross-country, ski de fond, activités parascolaires, etc.
/ 10 pts
2. Faire le portrait des résultats, individuels ou en équipe, de l'élève athlète lors de sa participation aux activités du RSEQ Montréal. / 8 pts
3. Démontrer l'implication personnelle de l'élève athlète dans les activités sportives au sein de son école. Par exemple : comité des sports, implication dans l'organisation de matchs ou d'activités locales, bénévole pour des activités sportives, marqueur, arbitrage local, etc.
/ 6 pts
4. Démontrer la participation de l'élève à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école. Par exemple : club civil, activités de plein air, cours, etc. / 1 pt

ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN DE 2^e SECONDAIRE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables

- Être inscrit dans une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.

1. Faire le portrait de la participation de l'élève athlète au sein des programmes du RSEQ Montréal. Énumérer les sports et activités auxquels elle a participé. Par exemple : festivals, championnats, championnat de cross-country, ski de fond, activités parascolaires, etc.
/ 10 pts
2. Faire le portrait des résultats, individuels ou en équipe, de l'élève athlète lors de sa participation aux activités du RSEQ Montréal. / 8 pts
3. Démontrer l'implication personnelle de l'élève athlète dans les activités sportives au sein de son école. Par exemple : comité des sports, implication dans l'organisation de matchs ou d'activités locales, bénévole pour des activités sportives, marqueur, arbitrage local, etc.
/ 6 pts
4. Démontrer la participation de l'élève à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école. Par exemple : club civil, activités de plein air, cours, etc. / 1 pt

ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN DE 3^e SECONDAIRE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables

- Être inscrit dans une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.

1. Faire le portrait de la participation de l'élève athlète au sein des programmes du RSEQ Montréal. Énumérer les sports et activités auxquels elle a participé. Par exemple : festivals, championnats, championnat de cross-country, ski de fond, activités parascolaires, etc.
/ 10 pts
2. Faire le portrait des résultats, individuels ou en équipe, de l'élève athlète lors de sa participation aux activités du RSEQ Montréal. **/ 8 pts**
3. Démontrer l'implication personnelle de l'élève athlète dans les activités sportives au sein de son école. Par exemple : comité des sports, implication dans l'organisation de matchs ou d'activités locales, bénévole pour des activités sportives, marqueur, arbitrage local, etc.
/ 6 pts
4. Démontrer la participation de l'élève à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école. Par exemple : club civil, activités de plein air, cours, etc. **/ 1 pt**

ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN DE 4^e SECONDAIRE PAR EXCELLENCE

Conditions préalables

- Être inscrit dans une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.

1. Faire le portrait de la participation de l'élève athlète au sein des programmes du RSEQ Montréal. Énumérer les sports et activités auxquels elle a participé. Par exemple : festivals, championnats, championnat de cross-country, ski de fond, activités parascolaires, etc.
/ 10 pts
2. Faire le portrait des résultats, individuels ou en équipe, de l'élève athlète lors de sa participation aux activités du RSEQ Montréal. **/ 8 pts**
3. Démontrer l'implication personnelle de l'élève athlète dans les activités sportives au sein de son école. Par exemple : comité des sports, implication dans l'organisation de matchs ou d'activités locales, bénévole pour des activités sportives, marqueur, arbitrage local, etc.
/ 6 pts
4. Démontrer la participation de l'élève à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école. Par exemple : club civil, activités de plein air, cours, etc. **/ 1 pt**

ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN PAR EXCELLENCE EN SPORT INDIVIDUEL

Conditions préalables

- Être inscrit dans une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir participé aux programmes en sport individuel du RSEQ Montréal : cross-country, événements d'athlétisme en salle ou événements d'athlétisme extérieur, natation, badminton, etc.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.

1. Faire le portrait de la performance individuelle de l'élève athlète lors de sa participation aux activités du RSEQ Montréal en sport individuel. / **10 pts**
2. Faire le portrait de la participation de l'élève athlète au sein des programmes du RSEQ Montréal et/ou RSEQ provincial. Énumérer les sports et activités auxquels elle a participé. Par exemple : ligue de natation, championnat de cross-country, compétitions d'athlétisme, etc. / **7 pts**
3. Démontrer l'implication personnelle de l'élève athlète dans les activités sportives de son école. Par exemple : comité des sports, bénévole lors d'événements sportifs, organisation d'événements sportifs au sein de l'école, coaching, etc. / **6 pts**
4. Démontrer la participation de l'élève athlète à des activités physiques et/ou sportives à l'extérieur de son école. Par exemple : club civil, activités de plein air, conditionnement physique, etc. / **2 pts**

ÉLÈVE DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SPORTIVE DANS SON ÉCOLE EN CONCILIANT LA RÉUSSITE DE SES ÉTUDES

Conditions préalables

- Être inscrit dans une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.
- Bulletin obligatoire

1. Démontrer l'implication de l'élève à titre de responsable d'activités sportives et démontrer comment il a manifesté son leadership dans la promotion et l'organisation des activités sportives au sein de son école. / **9 pts**
2. Démontrer comment l'élève a fait preuve d'initiative, de créativité et d'esprit sportif à l'égard de projets concernant la vie sportive dans son école. / **7 pts**
3. Démontrer un dossier académique avec une moyenne générale de 70% et plus. / **3 pts**
4. Démontrer les habiletés de communication de l'élève avec ses pairs, la direction de l'établissement et les autres intervenants (enseignants, parents, etc.) / **1 pt**

ENTRAÎNEUR AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ À LA PROMOTION DES 3R DE L'ÉTHIQUE SPORTIVE

Conditions préalables

- Être à l'emploi (permanent ou contractuel) d'une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.
- Être éducateur physique OU avoir obtenu une formation PNCE de profil compétition-introduction ou formation équivalente reconnue par une fédération sportive.

1. Démontrer toutes les actions concrètes que l'entraîneur a mises en place pour promouvoir et appliquer des comportements d'éthique sportive (respect envers soi, respect envers les autres et responsabilités de nos actions) auprès de ses joueurs et/ou son équipe. Par exemple : code de conduite, contrats éthiques, rencontre de parents, etc. / **10 pts**
2. Démontrer les comportements éthiques que l'entraîneur a adoptés face aux officiels et aux équipes adverses. / **6 pts**
3. Démontrer les actions concrètes que l'entraîneur a mises en place pour promouvoir la notion de « prendre plaisir à jouer ». Par exemple : intégration d'activités sociales d'équipe, pratiques ludiques, match hors concours sans pression de performance, etc. / **4 pts**

ENTRAÎNEUR DE DIVISION 4 PAR EXCELLENCE

Conditions préalables

- Être à l'emploi (permanent ou contractuel) d'une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.
- Être éducateur physique OU avoir obtenu une formation PNCE de profil compétition-introduction ou formation équivalente reconnue par une fédération sportive.

1. Veuillez indiquer de quelle façon l'entraîneur s'est impliqué pour promouvoir le sport et contribuer au développement et à l'encadrement des élèves athlètes au sein de son école. / **10 pts**
2. Veuillez indiquer les performances sportives de son équipe réalisées au sein du RSEQ Montréal. / **8 pts**
3. Démontrer les actions concrètes que l'entraîneur a mises en place pour promouvoir la notion de « prendre plaisir à jouer ». Par exemple : intégration d'activités sociales d'équipe, pratiques ludiques, match hors concours sans pression de performance, etc. / **5 pts**

4. Listez les formations, les stages ou les ateliers auxquels a participé l'entraîneur pour améliorer ses compétences. / **2 pts**

ADULTE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À SON ÉCOLE SECONDAIRE

Conditions préalables

- Être âgé de 18 ans et plus
- Être à l'emploi d'une école secondaire membre du RSEQ Montréal
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal

1. Démontrer que l'adulte a développé un programme d'activités physiques et sportives dans son école, en a assuré sa croissance et a manifesté concrètement son engagement au bon déroulement des activités de son école. Par exemple : des activités intramurales, interscolaires, programme de mise en forme, activités parascolaires, etc. / **8 pts**
2. Démontrer que l'adulte a assuré la participation des élèves aux activités offertes par le RSEQ Montréal et/ou le RSEQ provincial. Par exemple : festivals, championnats, ski de fond, activités d'initiation ou activités parascolaires. / **7 pts**
3. Démontrer que l'adulte a participé activement à la promotion de la vie sportive à son école. Énumérer les activités de promotion dans lesquelles il est impliqué. Par exemple : campagne de promotion, campagne de financement, rencontre de parents, etc. / **5 pts**
4. Démontrer que l'adulte a encouragé et incité les intervenants de son école au perfectionnement professionnel. Par exemple : participation à des stages de formation, formation d'entraîneurs ou d'officiels, colloques, etc. / **4 pts**
5. Indiquer les reconnaissances que l'école a obtenues par le milieu local, régional et/ou provincial pour souligner son dynamisme en tant que milieu de vie favorisant l'activité physique et/ou sportive. Par exemple : mention honorifique, prix, subvention spéciale, etc. / **1 pt**
 - Que fait le candidat pour inciter le personnel de l'école et les élèves à participer à des activités sportives au sein de l'école et à rendre son milieu de vie dynamique ?
 - Est-il capable de créer un sentiment d'appartenance à l'école par la mise en place de ses initiatives sportives ?
 - Comment l'implication du candidat a un impact sur le comportement des autres ?

ÉQUIPE FÉMININE OU MASCULINE DE DIVISION 4 PAR EXCELLENCE

Conditions préalables

- Équipe de D4 d'une école secondaire affiliée au RSEQ Montréal.
- Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ Montréal.

-
1. Énumérer les performances sportives de l'équipe réalisées au sein du RSEQ Montréal.
/ 10 pts
 2. Démontrer comment l'équipe a participé activement au développement de sa discipline sportive dans son milieu. Par exemple : les élèves ont-ils fait des démonstrations de leur sport pour les plus jeunes, entraînent-ils une équipe junior, ont-ils fait des levées de fonds pour participer à des compétitions ou à des entraînements à l'extérieur de leur ville? **/ 7 pts**
 3. Démontrer la mise en place de règles et/ou de politiques favorisant la réussite académique des élèves athlètes de l'équipe. Par exemple : quelles sont les mesures mises en place pour vous assurer que les membres de l'équipe priorisent leur réussite académique. Citez les exemples d'accommodements mis à leur disposition ou les règles qui les encouragent à réussir au niveau académique pour faire partie de l'équipe. **/ 3 pts**

CATÉGORIES PROVINCIALES

- Les critères d'admissibilité, le choix des finalistes et les gagnants sont déterminés par **le RSEQ provincial**.
- Les écoles déposent les candidatures de ces catégories auprès du **RSEQ Montréal qui détermine des finalistes / gagnants régionaux qui sont d'abord honorés lors de son gala régional**.
- Ensuite, le RSEQ Montréal fait parvenir les **candidatures gagnantes** au RSEQ provincial. Si elles sont retenues à titre de finalistes par le jury de sélection provincial, le (la) candidat(e) est invité(e) au Gala d'excellence provincial qui se déroule au début du mois de juin.

1. ÉLÈVE ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN DE NIVEAU SECONDAIRE AYANT DÉMONTRÉ UNE PERSÉVÉRANCE ACADÉMIQUE ET SPORTIVE

Conditions préalables :

L'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'il n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école. Veuillez fournir la note de la moyenne générale.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Persévérance sportive dans le réseau du sport étudiant (30 %)

- **Participation à des programmes du RSEQ au niveau régional et/ou provincial :**
Ex. : Membre d'une équipe de volleyball scolaire, participation au championnat régional de cross-country.
- **Résultats obtenus ou progression sportive :**
Ex. : Amélioration des performances personnelles, passage d'un niveau local à régional.
- **Efforts soutenus malgré les défis :**
Ex. : Maintien de l'engagement sportif malgré une blessure ou des difficultés personnelles.

2 Persévérance académique et progression scolaires (30 %)

- **Évolution des résultats scolaires :**
Ex. : Hausse de la moyenne générale de 65 % à 78 % au cours de l'année.
- **Efforts constants pour améliorer ses compétences :**
Ex. : Participation à des périodes de récupération, tutorat ou soutien pédagogique.
- **Maintien de l'engagement scolaire malgré les obstacles :**
Ex. : Retour à l'école après une absence prolongée, gestion d'un trouble d'apprentissage.

3 Persévérance personnelle face aux défis (30 %)

- **Nature des défis rencontrés :**
Ex. : Difficultés familiales, problèmes de santé, adaptation à un nouvel environnement.
- **Stratégies mises en place pour les surmonter :**
Ex. : Demande d'aide, implication dans des activités structurantes, discipline personnelle.
- **Résilience et ténacité démontrées :**
Ex. : Maintien de la motivation et de l'implication malgré les circonstances.

4 Valeurs et attitude (10 %)

- **Comportement positif et inspirant :**
Ex. : Encouragement des pairs, attitude respectueuse et motivante.
- **Engagement dans son milieu :**
Ex. : Participation à des activités scolaires ou communautaires malgré les défis.
- **Exemples concrets d'esprit sportif et de leadership :**
Ex. : Soutien à un·e coéquipier·ière en difficulté, rôle de modèle auprès des plus jeunes.

2. ÉLÈVE AYANT CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT D'UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF DANS SON MILIEU

Conditions préalables :

L'élève retenu doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que le candidat ou la candidate remplit cette condition et n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Initiatives mises en place pour promouvoir les SHV (Saines habitudes de vie) (60 %)

- **Création ou animation d'activités liées aux SHV :**
Ex. : Organisation d'un défi santé, animation d'un club de marche ou de yoga.
- **Fréquence des actions ou interventions dans l'école :**
Ex. : Animation hebdomadaire d'une activité, suivi régulier d'un projet.
- **Durée de l'engagement :**
Ex. : Implication soutenue tout au long de l'année scolaire.
- **Implication dans des projets ou campagnes de sensibilisation :**
Ex. : Participation à ISO-ACTIF, PR1MO, Défi Moi j'croque, ou création d'affiches et capsules vidéo.

2 Mobilisation des pairs et de la communauté scolaire (30 %)

- **Nombre d'élèves mobilisé·es ou touché·es par les initiatives :**
Ex. : 75 % des élèves ont participé à une activité organisée par le jeune.
- **Capacité à rassembler et à motiver les autres :**
Ex. : Création d'un comité SHV, animation de groupes d'élèves.
- **Collaboration avec le personnel ou des partenaires externes :**
Ex. : Travail avec l'infirmière scolaire, les éducateurs ou des organismes communautaires.

3 Valeurs et leadership (10 %)

- **Exemples d'esprit sportif et leurs impacts :**
Ex. : Encourage ses coéquipier·ères, partage ses connaissances techniques.
- **Attitude positive observée :**
Ex. : Motivante pour le groupe, crée une ambiance agréable.
- **Engagement auprès des pairs :**
Ex. : Aide les plus jeunes à s'entraîner, capitaine.

3. ÉLÈVE-ATHLÈTE FÉMININ OU MASCULIN DE 5^e SECONDAIRE AYANT LE MIEUX CONCILIÉ LE SPORT ET LES ÉTUDES

Conditions préalables :

Dans les conditions préalables pour cette catégorie, il est essentiel que l'élève ait une moyenne générale de 80 % ou plus, même si aucun point n'y est attribué. Veuillez fournir la note de la moyenne générale.

Une autre condition préalable stipule que l'élève doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'élève remplit cette condition et qu'elle n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son sport ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Participation et performances sportives dans le réseau du sport étudiant (30 %)

- **Sports pratiqués et niveaux :**
Ex. : Volleyball D2, athlétisme D1.
- **Nombre de compétitions officielles :**
Ex. : 4 compétitions régionales, 2 provinciales.
- **Résultats obtenus :**
Ex. : Médaille d'argent au championnat régional, qualification provinciale.
- **Fréquence des entraînements :**
Ex. : 3 à 5 entraînements par semaine.

2 Implication personnelle pour le développement du sport et autres (15 %)

- **Encadrement ou mentorat auprès d'autres élèves :**
Ex. : Entraîneure d'une équipe mini, animation d'ateliers pour les plus jeunes.
- **Participation à des projets et/ou comités :**
Ex. : Comité du bal des finissants, comité sportif de l'école.
- **Initiatives personnelles :**
Ex. : Organisation d'un tournoi amical, création de contenu pour valoriser sa discipline sportive.

3 Participation à des activités physiques et sportives hors école (15 %)

- **Sports civils ou clubs fréquentés :**
Ex. : Club de soccer, ligue de basketball municipale.
 - **Événements ou activités sportives externes :**
Ex. : Marathon de Montréal, Tour de l'île.
 - **Fréquence de participation :**
Ex. : 2 fois/semaine, 1 événement par mois.
-

4 Valeurs et leadership (10 %)

- **Exemples d'esprit sportif et leurs impacts:**
Ex. : Encourage ses coéquipières, partage ses connaissances techniques.
 - **Attitude positive observée :**
Ex. : Motivante pour le groupe, crée une ambiance agréable.
 - **Engagement auprès des pairs et projets :**
Ex. : Aide les plus jeunes à s'entraîner, capitaine.
-

5 Réussite éducative et aptitudes personnelles (30 %)

- **Organisation personnelle et discipline :**
Ex. : Horaire structuré, gestion efficace du temps.
 - **Performance académique :**
Ex. : Moyenne générale de 80 % et plus, obtention de distinctions scolaires.
 - **Transfert de compétences entre les sphères sportives et académiques :**
Ex. : Application de la rigueur développée dans l'entraînement sportif à l'étude, utilisation du leadership acquis en contexte sportif dans les travaux d'équipe scolaires.
-

4. ÉCOLE SECONDAIRE AYANT LE PLUS CONTRIBUÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS SON MILIEU

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Développement du programme d'activités physiques et sportives (30 %)

- **Nouveaux programmes ou bonification de l'offre existante :**
Ex. : Création d'un programme parascolaire, ajout d'un club de plein air, mise en place d'un entraînement libre en salle, modifications des postes.
- **Activités parascolaires, défis collectifs, initiatives pour faire bouger les élèves :**
Ex. : Défi interniveaux, tournoi interclasses, programme de récréation active.
- **Nombre d'élèves rejoint·es cette année, comparé aux années précédentes :**
Ex. : 80 % des élèves participent à au moins une activité physique organisée en 2026, comparativement à 70 % en 2025.

2 Participation aux projets du RSEQ (30 %)

- **Nombre de projets RSEQ promus :**
Ex. : Participation à IN MOVEO.
 - **Nombre d'élèves participant·es :**
Ex. : 75 % des élèves ont participé à au moins un projet.
 - **Nombre d'équipes sportives et sports offerts :**
Ex. : 8 équipes sportives (soccer, basketball, volleyball, badminton, cross-country, flag football, cheerleading, futsal).
-

3 Reconnaissance externe (10 %)

- **Prix, mentions, subventions reçues :**
Ex. : Mention honorifique régionale, subvention pour le développement d'un programme sport-études.
 - **Articles ou reportages dans les médias :**
Ex. : Article dans le journal local ou régional sur les performances sportives de l'école.
-

4 Soutien au perfectionnement professionnel des intervenant·es (20 %)

- **Formations suivies :**
Ex. : Formation 3R du RSEQ, atelier sur les commotions cérébrales, colloque en éducation physique.
 - **Libération de tâches pour permettre l'implication :**
Ex. : Enseignant·e libéré·e pour encadrer une équipe sportive.
 - **Participation à des comités ou bureaux du RSEQ :**
Ex. : Participation à une commission sectorielle du RSEQ.
-

5 Initiatives particulières ou innovantes (10 %)

- **Projets originaux ou inspirants :**
Ex. : Organisation d'un marathon scolaire, projet de mentorat sportif entre élèves du secondaire et du primaire.
- **Impacts mesurables sur les élèves ou le milieu :**
Ex. : Augmentation du taux de participation aux activités physiques, participation accrue du personnel ou des partenaires
- **Collaboration avec la communauté :**
Ex. : Partenariat avec un centre communautaire pour offrir des activités sportives après l'école.

5. ENTRAÎNEUR FÉMININ OU MASCULIN PAR EXCELLENCE

Conditions préalables :

Pour être considérée, l'entraîneure doit obligatoirement avoir terminé et réussi une certification Profil compétition-introduction ou une formation équivalente reconnue par la fédération sportive. Le numéro du passeport PNCE doit être inscrit sur le formulaire de candidature, à l'emplacement prévu à cet effet.

L'entraîneure doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'entraîneuse remplit cette condition et qu'elle n'a pas eu de manquement à l'éthique sportive dans son entraînement ni dans son comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant (40 %)

- **Nombre d'équipes, niveaux encadrés et sport :**
Ex. : Entraîneure de 3 équipes (basketball benjamin, soccer cadet, football juvénile).
- **Événements et compétitions (local, régional, provincial) :**
Ex. : Participation au championnat régional de volleyball, tournoi provincial de soccer scolaire.
- **Résultats obtenus par les équipes encadrées :**
Ex. : Médaille d'or au régional, qualification provinciale, amélioration du classement d'une équipe.

2 Rayonnement dans son milieu (20 %)

- **Implication dans le développement vertical d'une discipline :**
Ex. : Mise en place d'un programme de développement du basketball de la 1^{re} à la 5^e secondaire.
- **Encadrement de plusieurs niveaux :**
Ex. : Entraîneure des équipes Mini, Benjamin et Juvénile dans la même discipline.
- **Mentorat ou accompagnement d'athlètes ou d'autres entraîneur·es :**
Ex. : Accompagnement de nouveaux entraîneur·es, animation d'ateliers internes, gestion des crises, aide aux devoirs/études.

3 Implication administrative (20 %)

- **Participation à des comités, conseils d'administration ou comités sportifs :**
Ex. : Membre du comité régional de planification des compétitions, participation à une commission du RSEQ régional.
- **Contribution à l'organisation ou à la structuration d'un programme :**
Ex. : Élaboration du calendrier sportif de l'école, coordination des inscriptions aux ligues scolaires.

4 Perfectionnement professionnel (20 %)

- **Formations suivies :**

Ex. : Formation sur les commotions cérébrales, atelier sur la nutrition sportive, certification 3R.

- **Participation à des colloques, ateliers ou stages :**

Ex. : Colloque provincial des entraîneur·es, stage de perfectionnement en volleyball.

- **Engagement dans l'amélioration continue de ses compétences :**

Ex. : Suivi annuel de formations, implication dans des groupes de discussion ou de développement pédagogique

6. ÉQUIPE FÉMININE OU MASCULINE DE DIVISION 3 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Conditions préalables :

L'équipe dans son ensemble doit avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique du RSEQ. Il est de la responsabilité du répondant de s'assurer que l'équipe remplit cette condition et que les élèves de cette équipe n'ont pas eu de manquement à l'éthique sportive au sein du groupe, dans leur sport et dans leur comportement général à l'école.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1 Performances sportives réalisées dans le réseau du sport étudiant (40 %)

- **Participations aux compétitions régionales et/ou provinciales :**

Ex. : Participation au championnat régional de basketball, qualification au provincial de cross-country.

- **Résultats obtenus :**

Ex. : Médaille d'argent au régional, 1^{re} place en saison régulière, amélioration du classement par rapport à l'an dernier.

- **Progression ou constance dans les performances :**

Ex. : Équipe ayant atteint les séries éliminatoires pour une 3^e année consécutive.

2 Rayonnement de la discipline dans le milieu (30 %)

- **Activités de rayonnement ou de promotion du sport :**

Ex. : Démonstration du sport auprès des élèves du 1^{er} cycle, organisation d'un tournoi amical interécoles.

- **Encadrement ou mentorat auprès d'autres élèves :**

Ex. : Membres de l'équipe qui entraînent une équipe Mini ou initient les plus jeunes à la discipline.

- **Collectes de fonds ou initiatives pour soutenir la pratique :**

Ex. : Vente de produits pour financer un déplacement, organisation d'un événement bénéfice.

3 Valeurs et esprit sportif (10 %)

- **Comportement exemplaire en compétition :**
Ex. : Aucun avertissement ou comportement antisportif, attitude respectueuse constante.
 - **Soutien entre coéquipiers :**
Ex. : Encouragements mutuels, entraide lors des entraînements ou des matchs.
 - **Respect des adversaires et des officiels :**
Ex. : Félicitations aux équipes adverses, respect des décisions arbitrales.
-

4 Encadrement et soutien à la réussite académique (20 %)

- **Mesures mises en place pour favoriser la réussite scolaire :**
Ex. : Suivi académique obligatoire pour les membres de l'équipe, rencontres avec les enseignant·es.
 - **Règles ou politiques internes liées à l'équilibre sport/études :**
Ex. : Participation aux matchs conditionnelle à la réussite scolaire.
 - **Accommodements ou suivis pédagogiques :**
Ex. : Horaire adapté lors des compétitions, périodes d'étude encadrées.
-

7. ÉQUIPE DE DIVISION 1 OU 2 PAR EXCELLENCE AU NIVEAU SECONDAIRE

Veuillez-vous référer à la catégorie 6 ; les conditions préalables et les critères de sélection sont identiques.